À une séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **mercredi 7 décembre 2016 à 19 h**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Sophie Racette, conseillère Madame Isabelle Marsolais, conseillère Monsieur Michel Lachapelle, conseiller Monsieur Claude Mercier, conseiller Monsieur François Leblanc, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Absence: Madame Josyanne Forest, conseillère

Madame Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#### Résolution nº 556-2016

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

### Résolution n° 557-2016

Acceptation de l'offre d'emprunt par billets pour le financement du règlement numéro 294-2015

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 14 décembre 2016 d'une somme de 275 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 294-2015. Ce billet est émis au prix de 98,41 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

| 15 400 \$  | 1,50 % | 14 décembre 2017 |
|------------|--------|------------------|
| 15 800 \$  | 1,60 % | 14 décembre 2018 |
| 16 100 \$  | 1,75 % | 14 décembre 2019 |
| 16 600 \$  | 2,00 % | 14 décembre 2020 |
| 211 100 \$ | 2,20 % | 14 décembre 2021 |

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

## Résolution n° 558-2016

Emprunt par billets pour le financement du règlement numéro 294-2015

ATTENDU QUE

conformément au règlement d'emprunt numéro 294-2015, la Municipalité de Saint-Jacques souhaite emprunter, par billets, une somme de 275 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billets d'une somme de 275 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 294-2015 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;

QUE les billets soient datés du 14 décembre 2016 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

| 2017 | 15 400 \$                   |
|------|-----------------------------|
| 2018 | 15 800 \$                   |
| 2019 | 16 100 \$                   |
| 2020 | 16 600 \$                   |
| 2021 | 16 900 \$ (à payer en 2021) |
| 2021 | 194 200 \$ (à renouveler)   |

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Saint-Jacques émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 14 décembre 2016, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour les dits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 294-2015, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### Résolution n° 559-2016

Participation au programme de la Sûreté du Québec pour le service des cadets

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire accroître la sécurité

sur son territoire;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec offre un programme de surveillance

effectuée par des cadets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adhérer au programme de la Sûreté du Québec pour le service des cadets.

## Résolution n° 560-2016

Affection des dépenses excédentaires du règlement numéro 294-2015 relatif à l'achat d'une unité de secours pour le Service de sécurité incendie

ATTENDU QUE le règlement numéro 294-2015, relatif à l'achat d'une unité

de secours pour le Service de sécurité incendie, est d'une

somme maximale de 275 000 \$;

ATTENDU QU' il y a lieu d'affecter les dépenses excédentaires du

règlement numéro 294-2015 au budget courant de l'année

2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que les dépenses excédentaires du règlement numéro 294-2015, relatif à l'achat d'une unité de secours pour le Service de sécurité incendie, soient affectées au budget courant de l'année 2016.

## Résolution n° 561-2016

Programme d'aide aux activités sportives et culturelles pour l'année 2016

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a adopté une politique

d'aide aux activités sportives et culturelles le 1<sup>er</sup> septembre

2016;

ATTENDU QUE la Municipalité offre à ses résidents, un remboursement de

33 % des frais d'inscription admissibles pour une activité sportive ou culturelle, et ce, jusqu'à concurrence de 150 \$ pour les activités qui ont débutées le ou après le 1er

septembre 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité se réserve le droit de refuser toute

demande si tous les critères d'admissibilité et les termes et procédures de remboursement ne sont pas respectés ;

ATTENDU QUE quarante-huit (49) demandes ont été reçues et ont été

analysées;

ATTENDU QUE les demandes doivent être adoptées par le conseil

municipal;

ATTENDU QU' une somme de 3 694,26 \$ sera attribuée relativement au

programme d'aide aux activités sportives et culturelles

pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les demandes de remboursement relatives au programme d'aide financière aux activités sportives et culturelles pour l'année 2016 et de verser la somme de 3 694,26 \$ répartie selon la liste ci-jointe, faisant partie intégrante de la présente résolution.

#### Résolution nº 562-2016

Abrogation de la résolution numéro 548-2016 relative à l'embauche monsieur Zacharie O'Leary

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'abroger la résolution numéro 548-2016 relative à l'embauche de monsieur Zacharie O'Leary à titre de surveillant pour les patinoires pour la saison 2016-2017.

## Résolution n° 563-2016

Embauche d'une surveillante pour les patinoires et le gymnase pour la saison 2016-2017

ATTENDU QU' il y a lieu d'embaucher un étudiant pour la surveillance des

patinoires et du gymnase pour la saison 2016-2017 ;

ATTENDU QU' une offre d'emploi a été publiée dans le journal

d'information Le Jacobin du mois de novembre 2016;

ATTENDU QUE le technicien en loisirs recommande l'embauche de

madame Sandrine Cabana;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation du technicien en loisirs et de procéder à l'embauche de madame Sandrine Cabana à titre de surveillante des patinoires et du gymnase pour la saison 2016-2017, et ce, aux conditions prévues dans le guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques.

# Résolution nº 564-2016

Tarifs pour les sorties « Skiez à planche » de l'hiver 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire organiser cinq (5)

sorties « Skiez à planche » pour l'hiver 2017 ;

ATTENDU QUE

selon le budget établi, les tarifs proposés sont de vingt-sept dollars (27 \$) pour un billet seulement, de dix dollars (10 \$) pour le transport seulement et de trente-cinq dollars (35 \$) pour un billet et le transport en autobus (aller-retour) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que les tarifs soient de vingt-sept dollars (27 \$) pour un billet seulement, de dix dollars (10 \$) pour le transport seulement et de trente-cinq dollars (35 \$) pour un billet et le transport en autobus (aller-retour) pour les sorties « Skiez à planche » de l'hiver 2017.

## Résolution n° 565-2016

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 15.

Josée Favreau, g.m.a. Directrice générale Pierre La Salle Maire